

Aides à la pierre, l'Agglo vous accompagne



Les aides à la rénovation France Rénov'

L'Agglo poursuit son soutien aux rénovations France Rénov' en abondant le montant des aides allouées sur les trois thématiques que sont :

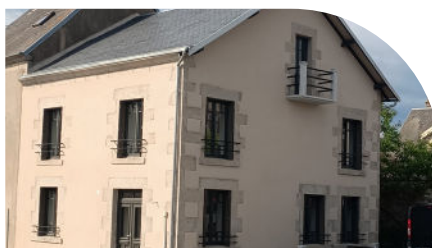
- la lutte contre l'habitat indigne (travaux lourds),
- le logement adapté au vieillissement ou au handicap,
- la rénovation énergétique.

Renseignements :

Creuse Habitat

✉ habitat@creuse.fr

☎ 05.87.80.90.30



Des dispositifs propres aux centres-bourgs

- L'accompagnement technique et financier aux propriétaires dans la réhabilitation de leurs logements vacants depuis plus de deux ans en centre-bourg (hors Guéret qui bénéficie d'un dispositif spécifique).
- L'embellissement des façades des centres-bourgs y compris le centre historique de Guéret.

Renseignements : Service Habitat Logement de l'Agglo

✉ pierre-antoine.bazinet

@agglo-grandgueret.fr

☎ 05.55.41.04.48



Amélioration de l'habitat

Le dispositif spécifique sur le centre-ville OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) de Guéret se poursuit sur l'année 2026.

Renseignements auprès du chargé d'opération Soliha (Solidaire pour l'habitat) missionné par l'Agglo :

✉ happy-opah-grandgueret@soliha.fr

☎ 07.49.56.51.42

Grand Guéret

La lettre

Automne 2025

www.agglo-grandgueret.fr

Édito

Une fois de plus, nous avons vécu un été très chaud et très sec qui a mis à rude épreuve nos ressources en eau. Malgré les pluies, si la végétation se porte mieux et si les cours d'eau sont remontés, nos captages restent fragiles et nous devons collectivement poursuivre nos efforts pour maîtriser au mieux notre consommation. Vous avez d'ailleurs été plus de 1300 à commander un récupérateur d'eau de pluie.

En septembre, le déploiement de la télérelève des compteurs a démarré à Bussière-Dunoise, une étape importante de la modernisation de notre service des eaux qui permettra également de préserver nos ressources.

En septembre également, une nouvelle adresse pour se restaurer le midi a vu le jour. Née d'un travail commun entre la ville de Guéret et l'Agglo, l'Assiette Partagée vous permettra de déjeuner tout en faisant un geste de solidarité envers les plus fragiles.

Je ne peux terminer cet édit sans rendre hommage à Armelle Martin, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, dont la disparition prématurée a profondément ému toutes celles et tous ceux qui la connaissent. Armelle Martin était une femme d'engagement, chaleureuse et humaine. Elle aura marqué l'histoire de notre Agglo de son empreinte.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

POLITIQUE DE LA VILLE

Venez déjeuner à L'Assiette Partagée

Un restaurant solidaire vient de voir le jour au 3 rue Maurice Rollinat à Guéret : née du travail conjoint de la Ville, du CCAS et de l'Agglo, L'Assiette Partagée accueille désormais tout un chacun.

Le restaurant social, porté par le CCAS, est devenu restaurant solidaire et est désormais ouvert à toutes et tous. Pour le prix d'un repas ouvrier, chaque convive bénéficie d'un repas complet et participe au financement de ce même repas pour les populations plus fragiles à un prix très modique. Ainsi, dans l'esprit des cafés suspendus ⁽¹⁾, sur 15 € facturés pour un repas, 2 € servent à financer celui d'une personne en situation de précarité.

L'Agglo souhaitait la création d'un restaurant solidaire qui, outre l'accès à une alimentation saine et de qualité, favoriserait mixité et partage. L'étude menée avec ALISO ⁽²⁾ a suggéré, entre autres pistes, de s'appuyer sur le restaurant social du CCAS qui, de son côté, souhaitait justement faire évoluer son modèle.

Forts de leurs objectifs communs, la Ville de Guéret, le CCAS et l'Agglo ont œuvré de concert pour ouvrir « L'Assiette Partagée », un restaurant accessible à tous.

⁽¹⁾ Pratique solidaire qui consiste à payer un café supplémentaire que les personnes dans le besoin peuvent réclamer plus tard sans avoir à se justifier.

⁽²⁾ Acteurs du Lien Social est une association de l'économie sociale et solidaire. Elle formalise un réseau de structures sur le territoire creusois.

Le mobilier a été renouvelé et les équipements de cuisine ont bénéficié d'une montée en gamme. « L'Assiette partagée » propose aussi une offre de repas à emporter.



Modalités pratiques

- Tarifs compris entre 4 et 15 €, en fonction des ressources.
- Règlement : espèces, chèque ou carte bancaire.
- Sur place, le midi uniquement (dernier service à 13 h) du lundi au vendredi : **réservation obligatoire** au plus tard à 10 h le jour-même.
- Plats à emporter (formule plat et dessert) : commande la veille au plus tard.
- Tél. 05.55.41.46.40

URBANISME

Nouveau : un guichet numérique pour les autorisations d'urbanisme

Grace au guichet numérique, particuliers et professionnels peuvent s'informer sur les règles d'urbanisme applicables à leur terrain ou à leur projet de construction. Ils peuvent déposer en ligne toutes leurs demandes (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclarations préalables, etc.). Après avoir créé un compte personnel via la plateforme*, l'usager formule l'intégralité de sa demande en ligne tout en étant guidé par une aide à la saisie à chaque étape. À l'issue de la procédure, il suffit de télécharger l'ensemble du document et de l'envoyer par mail à la commune concernée par le projet. Pour Guéret, l'envoi peut même se faire directement en fin de formulaire.

Le service, simplifié, plus rapide, gratuit, évite les frais d'impression et d'affranchissement. Grâce à la rubrique « Suivre mes demandes d'urbanisme », la consultation de l'avancée du dossier se fait en temps réel.

* <https://gnau36.operis.fr/grandgueret/gnau/#/>

Informations complémentaires et coordonnées des communes :

<https://www.agglo-grandgueret.fr/au-quotidien/urbanisme/autorisations-durbanisme/>

AGENDA

- **Exposition "Manifestez-vous"** d'Amnesty International réalisée avec l'agence de photographes MYOP du 25/10 au 20/12 à la Quincaillerie
- **Saperlipetons, la quinzaine de la petite enfance** du 12 au 29/11 à la BM du Grand Guéret
- **Noël Solidaire** > déposer vos boîtes au pied du sapin du 01 au 19/11 à la Quincaillerie
- Et scannez ce QR code pour découvrir les animations de l'ABC de la biodiversité



Compteurs d'eau : la télérelève bientôt chez vous

L'Agglo a démarré, en septembre, le déploiement de compteurs communicants. La télérelève sera opérationnelle à la fin du second semestre 2026.

À quoi sert la télérelève ?

L'objectif de la télérelève est de faciliter la vie des usagers, de maîtriser les consommations et de protéger la ressource :

- la tranquillité : grâce à la télérelève les usagers n'auront plus besoin d'être à leur domicile lors du relevé ;
- la fin des factures estimées : la facturation correspondra toujours au volume d'eau consommé ;
- une meilleure maîtrise de la consommation d'eau avec un suivi quotidien permettant de comprendre sa consommation d'eau. Ces informations seront disponibles sur une agence en ligne, déployée en même temps que la télérelève ;
- une plus grande réactivité : alertes fuites et surconsommation par SMS ou e-mail ;
- pour la collectivité, les compteurs communicants permettent une gestion optimisée de la ressource et facilitent l'exploitation.

En quoi consiste la télérelève ?

La télérelève consiste à relever à distance, sans aucune intervention terrain, les index des compteurs d'eau.

Pourquoi remplacer les compteurs ?

La mise en place de la télérelève nécessite le remplacement des compteurs d'eau supérieurs à 10 ans car ces derniers ne sont pas compatibles avec cette technologie. Les compteurs plus récents seront simplement équipés d'un module de transmission.

Combien ça coûte ?

La mise en place de ce service n'induit aucun coût supplémentaire pour les abonnés du service de l'eau.

Quand allez-vous changer mon compteur ?

La campagne s'échelonne de septembre 2025 à septembre 2026.

Calendrier prévisionnel du déploiement des compteurs communicants

Commune	Date du déploiement	Commune	Date du déploiement
Ajain	octobre 2025	Saint-Eloi	janvier 2026
Anzême	août 2026	Saint-Fiel	août 2026
La Brionne	janvier 2026	Saint-Laurent	novembre 2025
Bussière-Dunoise	septembre 2025	Saint-Léger-le-Guérotois	décembre 2025
La Chapelle-Taillefert	janvier 2026	Saint-Silvain-Montaigut	décembre 2025
Gartempe	décembre 2025	Saint-Sulpice-le-Guérotois	juillet 2026
Glénic	octobre 2025	Saint-Vaury	février 2026
Guéret	mars à juin 2026	Saint-Victor-en-Marche	janvier 2026
Jouillat	août 2026	Saint-Yrieix-les-Bois	novembre 2025
Mazeirat	octobre 2025	Sainte-Feyre	septembre 2026
Montaigut-le-Blanc	décembre 2025	La Saunière	octobre 2025
Peyrabout	novembre 2025	Savennes	novembre 2025
Saint-Christophe	janvier 2026		

Comment ça se passe ?

Le déploiement sera assuré par un agent de l'entreprise GODIN (prestataire). Les abonnés seront informés par courrier du déploiement sur leur commune.

En cas d'absence, l'agent déposera un avis de passage et il sera possible de prendre contact avec le service GODIN pour un nouveau rendez-vous :

05.82.81.98.04
eau.grandgueret@godin-eau.com

Comment ça marche ?

Un émetteur radio, placé sur le compteur, enregistre le volume des consommations

et les transmet, une fois par jour, à un récepteur. Puis, ces informations sont relayées jusqu'au service des eaux. Les données collectées par le système de télérelève sont :

- la valeur d'index du compteur ;
- l'identifiant du module radio installé sur le compteur ;
- les paramètres radio et d'état du module pour des besoins de maintenance et de supervision.

Aucune donnée personnelle (nom, prénom, adresse, etc.) ne transite par le réseau de télérelève.



Le service des eaux reste à l'écoute des abonnés :

- 📍 10 rue de l'ancienne Poudrière - BP 302 - 23006 Guéret Cédex
- ☎ 05.55.41.72.72
- ✉ usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr

Chronologie d'un été brûlant

L'été a été particulièrement chaud et sec. Il faut s'attendre à ce que cela se reproduise. En période de sécheresse, pour préserver les utilisations prioritaires de l'eau (santé, sécurité civile et approvisionnement en eau potable), des restrictions d'eau graduelles et temporaires sont déclenchées progressivement par les préfectures :

- Dès la mi-juin, la consommation du territoire était supérieure à la production des captages de l'Agglo, la prise d'eau de la Gartempe est activée ;
- 18 juin, 1^{er} niveau : vigilance ;
- 25 juin, 2^e niveau : alerte (quelques restrictions d'usage) ;
- 7 juillet, 3^e niveau : alerte renforcée (restrictions accrues avec certaines interdictions) ;
- 6 août, 4^e niveau : crise (interdictions très fortes) ;
- 13 août : le niveau de la Gartempe est bas, la préfecture accorde un régime dérogatoire pour continuer à prélever ;
- 25 septembre : la situation hydrologique s'améliorant progressivement, les restrictions s'allègent. Le niveau crise est abaissé au niveau alerte renforcée.

Malgré les pluies, il faut rester vigilants jusqu'en novembre. À l'heure où nous bouclons cette lettre, la situation des captages reste très fragile et la consommation dépasse toujours leurs capacités de production. Il est de notre responsabilité collective d'adapter nos usages et de réduire nos consommations pour garantir notre alimentation en eau potable.



Hommage à Armelle MARTIN

C'est avec une profonde émotion que nous avons appris le décès d'Armelle Martin cet été.

Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération, elle a marqué de son empreinte notre territoire, par son engagement, son sérieux et son humanité.

Élue depuis 2008 à la Mairie de Saint-Vaury et à la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, elle a été successivement Vice-Présidente en charge du développement touristique, Vice-Présidente en charge des pôles de santé, de l'action sociale et de l'insertion locale par l'économie et Vice-Présidente en charge de l'accueil de la petite enfance. Armelle Martin était également conseillère départementale et adjointe au maire de Saint-Vaury.

Attentive aux autres, exigeante avec elle-même, elle a su défendre avec passion les projets qu'elle portait, en préservant toujours le souci de l'intérêt général. Son énergie et son dévouement ont contribué à bâtir des politiques publiques utiles, concrètes, et proches des habitants.

Sa mémoire restera vivante dans le cœur de celles et ceux qui l'ont connue ainsi que dans les actions qu'elle a initiées au service de notre territoire.